

Groupe Union des Démocrates et Indépendants

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL**

**18 OCTOBRE 2013**

**CR 97-13 ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

**MOTION DE REJET PRÉALABLE**

La délibération CR 97-13 Adoption du projet de Schéma Directeur de la région Ile-de-France est rejetée.

**Exposé des motifs :**

Alors que la 2ème lecture du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est en cours, le projet de Schéma Directeur de la région Ile-de-France n'intègre la métropole du Grand Paris, ni en tant que territoire, ni en tant qu'interlocuteur.

Lancé en 2006, le SDRIF soumis au vote de notre assemblée est déjà obsolète : penser l'aménagement de l'Ile-de-France à l'horizon 2030 sans prendre en compte la métropole du Grand Paris sur le point d'être votée, semble aujourd'hui une aberration !

La métropole du Grand Paris sera seule compétente en matière de logement et d'urbanisme pour les années à venir : Comment imaginer un développement harmonieux de notre région si transports et logements ne sont pas « pensés » ensemble ?

Comment adopter un projet d'aménagement déjà obsolète, et inapplicable dès 2016 ?

*laurent lafosse*



Conseil régional

**MOTION DE REJET PREALABLE**  
**N° 000002**

**SEANCE PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2013**

**RAPPORT N° CR 97-13**  
**Adoption du projet de schéma directeur**  
**de la région Ile-de-France**

**Groupe Mouvement Populaire**

### **Motion de rejet**

Le présent rapport est rejeté.

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Compte tenu du fait que le projet de Grand Paris est non seulement le seul vrai projet ambitieux pour notre territoire depuis plusieurs décennies et figure à plusieurs reprises dans le document présenté au vote des élus, les conseillers régionaux considèrent qu'ils ne peuvent délibérer valablement du projet de SDRIF tant que la réalisation de l'intégralité du projet de Grand Paris n'est pas sanctuarisée.

Or, aux incertitudes portant sur le financement du projet pointées l'an dernier à l'occasion de l'arrêt du projet de SDRIF (absence de la dotation en capital de la Société du Grand Paris prévue dans le plan de financement) est depuis lors venue s'ajouter une menace sur le tracé même du nouveau réseau.

En effet, l'article 8 du projet de loi portant diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, habilite le gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure visant à modifier le schéma d'ensemble du Grand Paris, lequel a pourtant recueilli le soutien de la quasi totalité des élus franciliens et des Franciliens eux-mêmes.

Cette mesure, par son texte et par la procédure retenue – celle des ordonnances –, est la porte ouverte au démantèlement du Grand Paris.

L'incertitude sur l'avenir du territoire francilien est encore accrue par les discussions en cours au Parlement sur la question de la métropole du Grand Paris laquelle, si elle devait voir le jour, bouleverserait l'architecture institutionnelle du territoire au détriment de la région et des maires.

Compte tenu de ces incertitudes majeures sur l'avenir du territoire francilien, les élus du groupe Mouvement populaire estiment que les conditions ne sont pas réunies pour définir aujourd'hui un schéma directeur de la région à l'horizon 2030 et propose donc le rejet de cette délibération.

*Valérie Pécresse*